

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 910

Artikel: Propositions pour l'égalité hommes - femmes : plans de carrière au féminin
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018214>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plans de carrière au féminin

(jd) L'initiative «Des paroles aux actes» vient d'apparaître en Suisse romande. L'idée est partie d'Outre-Sarine en automne 1986. Des personnalités de la politique et de l'économie se sont alors constituées en groupe de travail dans le but de faire progresser de manière pragmatique le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

A ce jour, 47 entreprises et administrations ont adhéré à cette initiative en élaborant des programmes de promotion de la femme, programmes dont l'exécution est régulièrement contrôlée par un groupe d'accompagnement.

Dans cette même perspective, il est intéressant de signaler la proposition de trois associations féminines genevoises (Femmes-féminisme-recherche, Association pour les droits de la femme, Association des femmes universitaires) pour promouvoir l'égalité au sein de l'université. Il s'agit d'un système d'ob-

jectifs quantifiés qui doit conduire, par paliers, à une meilleure représentation des femmes dans le corps enseignant.

Pour parvenir à ce but, chaque faculté, école ou institut a l'obligation de nommer 5% supplémentaires de femmes par tranche de 4 ans (un plan quadriennal) dans chaque catégorie d'enseignants, hormis les professeurs. Pourquoi cette exception? Parce qu'à l'heure actuelle, les candidates potentielles sont trop peu nombreuses. Il s'agit dans un premier temps de promouvoir les femmes dans le corps intermédiaire pour préparer une relève féminine dans le corps professoral. Ce système devrait aboutir en 32 ans à une proportion de femmes de 40% dans chaque catégorie. 40 et non 50% pour tenir compte du fait que, sur le marché du travail, les femmes sont pour le moment moins nombreuses que les hommes. Même souci de coller à la réalité: pour les facultés où les étudiantes représentent moins de 10% du total des étudiants, l'augmentation est limitée à 2,5% par période quadriennale et la parité considérée comme atteinte à 20%.

Certains rétorqueront que cette contrainte nouvelle est superflue pour atteindre une situation d'égalité: la proportion croissante d'étudiants devrait conduire naturellement à un meilleur équilibre du corps enseignant. L'analyse de l'évolution ne justifie par cet optimisme. Si en 1960 à Genève les femmes représentaient 38,2% du corps étudiant et 3,4% des professeurs, en 1985 on dénombre 51,7% d'étudiantes mais seulement 11 (onze) femmes sur 334 professeurs (3,5%). On est donc loin d'une adaptation automatique.

Le système proposé comporte deux avantages décisifs. Il oblige d'abord le corps professoral — essentiellement masculin — à mener une politique active de nomination, à préparer des plans de carrière pour les candidates potentielles les plus compétentes. L'adhésion au principe de l'égalité dépasse la simple déclaration d'intention, elle engage à une action positive. Ensuite il rend crédible aux yeux des étudiantes la possibilité d'une carrière universitaire.

L'absence de discrimination légale n'y suffit pas. On peut estimer à juste titre qu'une des raisons majeures de la sous-représentation féminine à l'université tient au fait que les femmes évaluent correctement leurs chances actuelles de réussite: pourquoi poursuivre des études longues, s'investir dans des activités de recherche absorbantes si la probabilité d'accès au corps professoral est quasi nulle? ■

EN BREF

La Coopérative Migros de Berne avait innové l'année passée. Elle joignait une cassette parlée à son rapport pour commenter certaines activités et chantée pour présenter les œuvres de quelques jeunes chanteurs. Cette année, le rapport est imprimé mais la partie administrative est accompagnée de textes en rapport avec Migros rédigés par des écrivains-bernois-e-s.

Huit familles des environs de Berne ont organisé une utilisation en commun des automobiles qui leur sont nécessaires. Elles ont constitué une coopérative qui possède quatre voitures mises à disposition des coopérateurs selon des modalités fixées par eux. L'expérience dure depuis deux ans et semble convenir aux participants. L'utilisation dominicale est rare et la moyenne des kilomètres parcourus est basse.

Membre du Parti radical du canton de Zurich, le président sortant des médecins zurichois vient de déclarer qu'à son avis ce parti est actuellement trop peu libéral. Que lui faut-il?

La commune de Nyon (VD) soumet à l'enquête publique la création d'un parking de trente-six places avec pour particularité qu'il se trouverait dans le préau d'une école... Les difficultés de parage sont telles, selon la Municipalité, que cette solution est la seule envisageable en attendant la construction d'un parking souterrain. Enseignants et parents se sont élevés en vain contre ce projet aberrant.

encore plus longue si on considérait tous les «boxeurs super-amateurs» de Suisse.

M. Philippe Boillod, secrétaire central du Parti libéral suisse, y fait l'éloge du «noble art»: *Sport de gentilhomme et de docker, la boxe a souvent réuni des classes sociales que rien ne prédestinait à se rencontrer. C'est là le génie de ce beau sport: former les corps et les intelligences à l'école du loyalisme et de la bravoure.*

Et s'il vous prend une fois fantaisie de regarder un match de boxe à la télévision, méditez ce qu'écrivait récemment *Libération*: *Voir la boxe à la télé c'est comme écouter un concert sans sonotone quand on est sourd. Il y manque ce qui fait de la boxe plus qu'un sport: la dramaturgie.* ■

(réd) Pour trouver un autre regard sur la boxe helvétique, plus décuplant que celui de la brochure officielle, lisez de Meienberg, dans *Reportages en Suisse*: Fritzli et la boxe (Ed. Zoé, 1976).